

le 10 juin 1980

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note en date de ce jour concernant les procédures d'achat destinées à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à un pipeline pour le transport du gaz naturel du Nord, signé à Ottawa le 20 septembre 1977.

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Canada accepte les propositions contenues dans votre Note et de confirmer que la Note de Votre Excellence, la déclaration y annexée prescrivant les procédures relatives à l'achat au Canada et aux États-Unis d'Amérique de certains articles désignés servant au gazoduc de la route de l'Alaska, et la présente réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le secrétaire d'État  
Washington, D.C.